

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

MOTION M001-2020

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	72
Votants	75
Pouvoirs	3

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 13 novembre 2020

LE 19 novembre 2020, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : Motion relative au soutien aux petites et moyennes entreprises

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes MARCHAND, BOUCAUD, TOULAT, CHABREYROU, LABAILS, DOAT, DUPEYRAT, DUPUY, ESCLAFFER, FAURE, GONTHIER, FRANCESINI, REYS, KERGOAT, LANDON, LONGUEVILLE PATEYTAS, FAVARD, COURAULT, MASSOUBRE-MAREILLAUD, ARNAUD, DUVERNEUIL, ROUX, SALINIER, SALOMON, SARLANDE, TOURNIER.

MM. PALEM, BOURGEOIS, FALLOUS, MARTY, AUDI, BUFFIERE, CADET, CHAPOUL, CIPIERRE, COURNIL, DENIS, DOBBELS, LAVITOLA, LEGAY, FARGE, MOISSAT, CAREME, GASCHARD, MARSAC, JAUBERTIE, SUDREAU, PIERRE-NADAL, AMELIN, LAGUIONIE, LARENAUDIE, LE MAO, GUILLEMOT, MALLET, NOYER, BARROUX, GEORGIADDES, PARVAUD, PROTANO, PASSERIEUX, GUILLEMET, DUCENE, PERPEROT, RATIER, DELCROS, NARDOU, TALLET, VADILLO, LACOSTE, BIDAUD.

ABSENTS :

Mme LUMELLO.

MM. : SERRE, BELLOTEAU, ROLLAND, MARC, REYNET, VIROL, MOTARD, MOTTIER, FOUCHIER, COLBAC.

POUVOIRS :

Mme LUMELLO	Pouvoir à	M. SUDREAU
M. FOUCHIER	Pouvoir à	M. I LEGAY
M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADDES

OBJET : Motion relative au soutien aux petites et moyennes entreprises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la motion suivante :

Le confinement annoncé par le Président de la République à compter du vendredi 30 octobre vient à nouveau mettre à l'épreuve l'économie nationale et impacte plus particulièrement les commerces et artisans.

Ce sont ainsi près de 2000 entreprises qui sont sous le coup d'une fermeture administrative sur le territoire du Grand Périgueux, ce qui occasionne des troubles économiques majeurs.

Les commerçants et artisans paient un lourd tribut dans cette crise et les dispositifs de soutien dont ils peuvent bénéficier ne sont pas à la hauteur des nécessités.

Les élus du Grand Périgueux veulent leur assurer de leur soutien, et exigent de l'Etat une action urgente, adaptée et renforcée, pour faire face à cette crise et éviter un véritable marasme.

Ainsi, ils requièrent, au bénéfice des petites et moyennes entreprises frappées de fermeture :

- Le gel immédiat de toutes les échéances de cotisations de sécurité sociale, y compris les paiements de régularisation des exercices antérieurs
- Le maintien et le renforcement du Fonds de Solidarité mis en place en compensation des pertes d'activité
- La possibilité exceptionnelle, pour les collectivités locales, d'imputer leurs aides économiques directes en section d'investissement
- La suspension temporaire des dispositions contraignantes de la loi NOTRe en matière de soutien aux entreprises, afin de permettre une conjugaison des efforts des échelons locaux
- L'extension des possibilités de dégrèvement de Cotisation Foncière des Entreprises à l'ensemble des secteurs d'activité jugés « *non-essentiels* », comme cela a été rendu possible au premier semestre pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'adopter cette motion.

Adoptée à l'unanimité

Périgueux, le 1^{er} décembre 2020

Le Président
Jacques AUZOU

